



# NELSON

Règlements municipaux pour  
réglementer la construction de nouvelles  
maisons et l'aménagement paysager

*Par Sophie Guilbault*

Source: Ville de Nelson

## LA SCIENCE

L'une des façons dont les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle important et assurer un leadership dans la réduction des risques d'incendie de forêt pour les communautés est par le biais des règlements municipaux. En effet, plusieurs municipalités s'appuient sur des outils, tels que les permis d'aménagement et les règlements municipaux, pour contrôler les nouveaux aménagements dans le milieu périurbain. Plusieurs gouvernements locaux au Canada incluent maintenant des exigences spécifiques pour accéder aux permis d'aménagement, qui peuvent inclure des recommandations Intelli-feu liées aux matériaux de construction résistants au feu et au type d'aménagement paysager autorisés autour de la propriété. Ce type de règlement local peut être utilisé pour combiner la gestion du zonage, de l'aménagement du site et des variantes mineures en un seul processus.

## L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

La Ville de Nelson compte environ 10 000 habitants et est située dans l'intérieur sud de la Colombie-Britannique, dans la chaîne Selkirk. Située en milieu périurbain, la ville a tendance à connaître des étés chauds et secs et se trouve dans une région qui connaît régulièrement des incendies de forêt. Lorsqu'on lui a demandé ce qui avait poussé la municipalité à prendre des mesures pour réduire le risque d'incendie dans la région, Len MacCharles, chef des pompiers de Nelson, a mentionné que le gouvernement local et les résidents de Nelson étaient conscients du risque d'incendie auquel leur communauté était confrontée depuis un certain temps. « Ces dernières années, la province de la Colombie-Britannique a fait de réels progrès en soutenant les municipalités dans leurs efforts pour élaborer des stratégies de réduction des risques d'incendie de forêt », a déclaré le chef MacCharles. Avec le soutien de la province, Nelson a entrepris l'élaboration de son premier plan communautaire de protection contre les incendies de forêt en 2009, puis à nouveau en 2016, afin de mieux comprendre les divers facteurs de risque et les principales vulnérabilités. Le plan de 2016 a permis à la Ville de définir un certain nombre de priorités et d'élaborer des plans d'action, notamment en collaborant étroitement avec le District régional de Central Kootenay et British Columbia Parks.

## L'APPROACHE

Le plan de 2016 a identifié un certain nombre de choses sur lesquelles la communauté pouvait agir. L'une des nombreuses initiatives issues du plan communautaire de protection contre les incendies de forêt était la nécessité de mettre à jour les règlements municipaux de la Ville qui contrôlent le développement dans le milieu périurbain et qui réglementent l'aménagement paysager dans d'autres parties de la ville. Plus précisément, la partie du règlement portant sur les nouveaux bâtiments et structures situés dans le milieu périurbain impose l'utilisation de caractéristiques de construction, de matériaux de construction et de pratiques d'aménagement paysager spécifiques afin de réduire la probabilité d'inflammation d'un incendie de forêt. Comme l'indique le manuel Soyez Intelli-feu à domicile, le règlement établi par Nelson exige l'absence de matériaux combustibles dans un rayon de 10 mètres des nouvelles habitations, la réduction des matériaux combustibles dans un rayon de 10 à 30 mètres



**CITY OF NELSON BYLAW  
PROHIBITS PLANTING OF CONIFEROUS PLANTS**

Excerpt from the City of Nelson *Off-Street Parking and Landscape Bylaw No. 3274*

**General Landscaping Requirements  
(Amended by BL3450, 3459)**

(1) The following general landscaping regulation shall apply to all properties within the City,

effective August 12, 2019:

- a. No new or additional coniferous evergreen trees/plants, such as junipers and cedars, are to be planted within 1.5 metres of a dwelling unit, principal or accessory building as well as other structures such as decks.

**Features of  
FIRE-RESISTANT plants:**

- Moist, supple leaves
- Minimal dry wood and tendency not to accumulate dry materials
- Water-like sap with little to no odour
- Low amount of sap or resin material



**Features of  
HIGHLY FLAMMABLE plants:**

- Contain fine, dry, material within the plant
- Plant stem, branches or leaves contain volatile waxes, terpenes or oils
- Leaves are aromatic
- Gummy, resinous sap with strong odor
- Loose papery bark



See [nelson.ca](http://nelson.ca) for more information

**Figure 20:** Une brochure d'information sur le règlement élaboré par la Ville a été préparée pour les résidents. (Source : Ville de Nelson)

avec des arbres espacés d'au moins trois à six mètres et des exigences précises pour la réduction des matériaux combustibles dans un rayon de 30 à 100 mètres de chaque nouvelle habitation. En ce qui concerne les matériaux de construction, la Ville rend obligatoire l'utilisation de toits résistants au feu avec des soffites grillagés et de matériaux spécifiques pour le bardage, tels que la maçonnerie, le stuc, les panneaux de fibrociment ou la tôle préfinie, et elle a également élargi ses exigences pour les fenêtres, les cheminées et les terrasses en faveur de matériaux connus pour offrir une meilleure protection contre les incendies.

Bien que les secteurs les plus vulnérables de la ville de Nelson soient situés en milieu périurbain, il est apparu clairement aux responsables de la lutte contre les incendies et aux planificateurs de Nelson que tous les secteurs de la ville risquaient d'être touchés par un incendie de forêt. Étant donné que la plupart des incendies se propagent par des braises volantes, le feu peut atteindre toutes les zones de la communauté. C'est pourquoi il a été décidé que des exigences spécifiques en matière d'aménagement paysager seraient mises en œuvre dans toute la ville afin de réduire le risque que de la végétation facilement combustible, comme des conifères

qui pourraient s'enflammer à partir d'une braise chaude, soit plantée juste à côté de structures, ce qui transférerait le feu des plantes au bâtiment.

L'application de la partie du règlement relative à l'aménagement paysager autour des propriétés existantes peut parfois être difficile, mais le service d'incendie de Nelson a élaboré plusieurs stratégies pour sensibiliser les résidents de la ville à ce règlement. Par exemple, les pompiers ont contacté les pépinières et les détaillants qui vendent des arbres aux propriétaires de la ville et leur ont demandé de distribuer à leurs clients des cartes contenant des informations sur le règlement et des instructions sur les emplacements de plantation appropriés pour l'article acheté. En outre, le service d'incendie de Nelson continue à promouvoir l'éducation sur les stratégies Intelli-feu qui peuvent être facilement mises en œuvre autour des maisons pour augmenter la résistance au feu dans la ville.

## LE RÉSULTAT

La collaboration entre les services d'incendie et d'urbanisme de Nelson a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un règlement qui a le potentiel de réduire les risques d'incendie de forêt auxquels seront confrontés les nouvelles propriétés dans les années à venir. Depuis l'adoption du règlement pour les nouvelles constructions, six nouvelles maisons ont été approuvées avec les nouvelles exigences en matière de construction et d'aménagement paysager. Selon Natalie Andrijancic, urbaniste principale de la Ville de Nelson, le nouveau processus d'approbation s'est déroulé sans heurts jusqu'à présent et les propriétaires et les professionnels du bâtiment n'ont exprimé aucune inquiétude majeure.

Le règlement d'aménagement mentionné ci-dessus ne représente qu'un élément de la stratégie globale mise en place pour réduire le risque d'incendie de forêt à Nelson. Le service des incendies de la ville a également participé à des événements communautaires afin d'informer les résidents sur les risques d'incendie de forêt et continue à développer des partenariats avec des experts en incendie de forêt, des propriétaires voisins, le district régional et B.C. Parks afin de développer d'autres stratégies et possibilités d'atténuation des risques.

## UN MOT DE NELSON

Lorsqu'on lui a demandé quels conseils il donnerait à d'autres collectivités intéressées à adapter leurs règlements d'aménagement pour réduire les risques d'incendie de forêt, le chef MacCharles a mentionné que ce qui a fait le succès de cette initiative à Nelson, c'est la solide collaboration qui a eu lieu entre le service des incendies et le service d'urbanisme. « Le fait d'avoir des lignes de communication ouvertes entre nos deux services et de prendre le temps de nous renseigner sur les pratiques exemplaires avec l'aide d'experts en incendies de forêt nous a permis d'élaborer un règlement significatif pour notre communauté », a déclaré le chef MacCharles. Au-delà de la solide collaboration qui s'est établie entre les deux services municipaux, les contributions financières offertes par le gouvernement provincial pour soutenir les initiatives de réduction des risques d'incendie de forêt ont fait une grande différence pour la communauté.